

Nous assurons votre succès

Le potentiel de l'Afrique à votre portée



<< L'assureur de choix de l'Afrique pour le risque de crédit et le risque politique investissements >>



African Trade Insurance Agency

Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique

QUI SOMMES-NOUS

Nous proposons une large gamme de produits d'assurance et financiers adaptés aux besoins des investisseurs, des banques, des sociétés d'exportation et d'importation et des entrepreneurs.

NOTRE ATOUT EST NOTRE PRESENCE SUR LE TERRAIN ET NOTRE CONNAISSANCE DES REALITES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE L'AFRIQUE

Grâce à notre équipe de professionnels expérimentés, nous pouvons vous présenter un tableau précis des risques en Afrique.

NOUS OFFRONS UNE GAMME UNIQUE DE SOLUTIONS SOUPLES

Nos produits d'assurances sont flexibles. Ils peuvent couvrir les investissements et contrats d'exportation et d'importation de toute taille, que ce soit sur le court, le moyen ou le long terme. Nous vous offrons également la possibilité d'assurer, d'assurer conjointement ou de réassurer vos transactions.

NOUS GARANTISSONS LE PAIEMENT DE VOS PROJETS

Nous entretenons une relation unique avec nos pays membres. En effet, ils sont actionnaires de l'ACA et détiennent également un siège au Conseil d'administration. Cela permet l'accès direct aux décideurs des différents gouvernements. Cette relation fournit un avantage mutuel aux pays membres ainsi qu'aux clients de l'ACA ajoutant in fine, un niveau supérieur de sécurité aux projets assurés par l'ACA.

NOUS DISPOSONS D'UN RESEAU INTERNATIONAL DE PARTENAIRES FINANCIERS FIABLES

Grâce à ce réseau, vous bénéficiez, entre autres, d'un service de recouvrement international, d'une capacité supplémentaire de réassurance et de la connaissance des marchés. Nos partenaires figurent parmi les institutions les mieux cotées du monde.

NOUS VOUS AIDONS A ACCROITRE VOS PROFITS

Nous sommes le premier assureur en Afrique en termes de notation (« A Long Terme » par Standard & Poor's). Notre couverture jouit, de ce fait, d'une grande crédibilité auprès des institutions financières et vous aidera à obtenir un financement aux meilleures conditions.



CE QUE NOUS FAISONS

L'Afrique offre de grandes opportunités en matière de commerce et d'investissements. Une connaissance approfondie du milieu des affaires est indispensable pour accéder à ces opportunités. C'est là où nous intervenons.

NOS SERVICES VOUS INTERESSERONT POUR LES

OPERATIONS SUIVANTES :

- Investissements
- Commerce (exportations et importations)
- Financement d'une transaction
- Conclusion d'un contrat
- Vente à crédit

CES OPERATIONS VOUS EXPOSENT A DE NOMBREUX

RISQUES QUE L'ACA PEUT COUVRIR, NOTAMMENT:

- Défaut de paiement suite à la faillite de votre client
- Refus injustifié de paiement
- Inconvertibilité de la monnaie locale en devise internationale
- Résiliation arbitraire de votre licence par le gouvernement hôte
- Expropriation de votre investissement par le gouvernement hôte
- Appel abusif de la caution fournie pour l'exécution de travaux
- Destruction de vos investissements par des événements à caractère politique



AVANTAGES

BANQUES

- Les crédits que vous accordez aux sociétés peuvent être garantis contre le risque de non-paiement
- Vous pouvez recommander à vos clients de souscrire une couverture auprès de l'Agence pour le Commerce en Afrique (ACA) en guise de garantie complémentaire
- Vos opérations transfrontalières peuvent être garanties contre les risques politiques
- Notre garantie peut remplacer la confirmation de lettres de crédit
- Vos opérations d'escompte de factures peuvent être garanties contre le risque de non-paiement des débiteurs de vos clients
- Vous pouvez obtenir une couverture contre les risques convenus sur un portefeuille

Ces produits vous permettent d'augmenter le volume de crédit et vous offrent une option de garantie moins chère et flexible que celle des garanties traditionnelles.

ENTREPRENEURS

Nous sommes à votre disposition pour la couverture des risques tels que :

- le défaut de paiement
- les retards de paiement
- l'annulation injustifiée de vos contrats en cours

EXPORTATEURS OU IMPORTATEURS

Vous redoutez le défaut de paiement d'un client ou d'un fournisseur éloigné ?

Vous devez recourir à des lettres de crédit onéreuses pour financer vos activités ?

Vous avez une trésorerie tendue qui vous oblige à vendre au comptant et vous empêche d'être compétitif en vendant à crédit ?

Nous vous offrons une solution, l'assurance-crédit interentreprises.

COURTIERS D'ASSURANCE

Vous pouvez diversifier la gamme de vos produits en adhérant au programme courtier de l'ACA. Des courtiers du monde entier bénéficient d'une commission très attrayante sur les affaires apportées. N'hésitez pas à visiter notre site web où vous trouverez tous les détails sur notre programme d'admission des courtiers.

<< Nous éliminons la part d'incertitude de vos affaires >>

ASSUREURS

Vous pouvez diversifier vos produits et élargir votre capacité de souscription avec l'ACA comme partenaire en réassurance.

INVESTISSEURS

Vous êtes intéressés par une opportunité d'investissement en Afrique (vous voulez financer un projet dans un pays d'Afrique) mais vous devez convaincre les actionnaires et banques que les risques politiques sont gérables. Vous pouvez bénéficier des relations privilégiées que nous avons établies avec les pays membres qui nous permettent d'accéder directement aux décideurs, ajoutant, de ce fait, une sécurité additionnelle à vos projets.

INDUSTRIELS

Nous pouvons assurer les risques de crédit. Cela offre la possibilité à vos fournisseurs de vous accorder des délais de paiement.

GOVERNEMENTS ET ORGANISMES PUBLICS AFRICAINS

Vous pouvez rencontrer des difficultés lorsque vous souhaitez acheter des biens à crédit auprès de fournisseurs internationaux. L'ACA peut couvrir vos fournisseurs ou bailleurs contre le risque de non-paiement. Cette garantie permet aux gouvernements ou autres institutions publiques d'acheter à crédit sans être obligés de fournir une garantie souveraine.



PRODUITS

ASSURANCE-CREDIT

Cette couverture vous protège contre les risques de défaut de paiement. Vous bénéficiez en outre d'un avantage supplémentaire : l'information périodique sur la situation financière de votre client. L'assurance-crédit vous permet d'accéder au financement aux meilleures conditions.

Il existe deux types d'assurance-crédit:

1. Pour les acheteurs multiples, nous pouvons assurer l'ensemble de votre portefeuille d'acheteurs ou de débiteurs. Il s'agit normalement d'une police d'un an qui couvre les transactions interentreprises avec des conditions de crédit pouvant aller jusqu'à 180 jours.
2. Pour les acheteurs uniques, nous couvrons un acheteur ou un débiteur et offrons une garantie souple adaptée au type de transaction à couvrir. La durée maximum de cette police est de huit ans.

Pour les prêteurs, l'ACA offre une protection contre le défaut de paiement des crédits ou autres facilités financières, y compris la couverture des risques politiques pour les transactions transfrontalières.

RISQUES COUVERTS:

- ✿ Refus ou incapacité du débiteur de payer du fait de la faillite
- ✿ Incapacité du débiteur de payer en raison de la détérioration de sa situation financière
- ✿ Report injustifié du paiement par le débiteur
- ✿ Les acheteurs publics (c'est à dire les institutions publiques) peuvent également être inclus

L'ASSURANCE-CREDIT- QUELQUES ELEMENTS CLES

Nous vous proposons un prix flexible et compétitif qui répond à vos besoins et tient compte, notamment, de l'historique de paiement de votre acheteur/débiteur. Le tableau suivant présente nos conditions principales :

	Le portefeuille entier	Acheteur unique
Durée de la police	Jusqu'à 1 an	1 - 5 ans
Taux	0.4 - 1.5% du chiffre d'affaires assurable	1.8 - 3.5% de l'encours
Montant de l'engagement	Pas de minimum*	Pas de minimum*

Nous pouvons combiner nos produits pour obtenir des solutions flexibles pour la couverture de vos risques.

Des durées de couvertures plus longues peuvent être convenues.

*Sujet à une prime minimum

<Nous rendons les lendemains sereins>

ASSURANCE DU RISQUE POLITIQUE/ D'INVESTISSEMENTS

Cette assurance protège vos investissements, projets, biens et contrats contre toutes mesures arbitraires ou contre toutes actions ou inactions d'un gouvernement qui vous causeraient des dommages, une perte financière ou une interruption d'activité dans un de nos pays membres.

Cette garantie couvre également toute perte subie à la suite d'une guerre ou de troubles civils.

RISQUES COUVERTS

- ✿ Expropriation d'actifs
- ✿ Impossibilité de convertir les profits générés par le projet en devises (USD, Euro) ou de les transférer hors du pays
- ✿ Interruption de l'activité commerciale et/ou dommages matériels causés par une guerre ou des troubles civils
- ✿ Rupture unilatérale du contrat ou retrait abusif de la licence d'exploitation
- ✿ Embargos commerciaux ou autres sanctions imposés par le Conseil de Sécurité des Nations Unies
- ✿ Un gouvernement ou un acheteur public refuse d'honorer ses obligations
- ✿ Une institution gouvernementale refuse de payer une prestation, de donner un acompte sans justification
- ✿ Défaut de paiement par le gouvernement hôte ou ses agences
- ✿ Défaut de paiement par le gouvernement hôte suite à une sentence d'arbitrage
- ✿ Violation de contrat par un gouvernement hôte

TARIF DE L'ASSURANCE CONTRE LE RISQUE POLITIQUE

Le taux de la prime dépend du risque pays ; cependant, nous vous proposons des tarifs compétitifs qui tiennent compte de vos besoins. L'évaluation du risque pays repose sur plusieurs éléments dont la stabilité politique, la réglementation en matière de transfert de devises et la législation réglementant certains domaines tels que l'expropriation.



PRODUITS

ASSURANCE CONTRE LES ACTES DE VIOLENCE POLITIQUE, DE TERRORISME ET DE SABOTAGE

Cette assurance vous protège contre les pertes financières résultant directement d'actes de violence politique, de terrorisme et de sabotage. Nous pouvons vous assurer en direct ou à travers un accord de réassurance avec un assureur local.

RISQUES COUVERTS

- ✿ Dommages matériels
- ✿ Perte de revenu ou de chiffre d'affaires en raison d'une interruption d'activité

CAUTIONS

Ce produit protège les maîtres d'ouvrage, organismes gouvernementaux et entreprises, et assure que les contrats sont achevés conformément aux clauses contractuelles. Le rôle de l'ACA est de soutenir les émetteurs (banques et compagnies d'assurance) avec des contre-garanties, dans le cas où la caution est appelée et que le contractant se trouve dans l'incapacité de respecter ses engagements ou de rembourser l'émetteur de la caution.

PRODUITS ACTUELS:

- ✿ Garantie de restitution d'acomptes
- ✿ Cautionnement de soumission
- ✿ Caution en douane ou en entrepôt
- ✿ Garantie d'exécution
- ✿ Caution de retenue de garantie et caution d'entretien

REASSURANCE

La réassurance est destinée aux compagnies d'assurance. Elle permet à l'assureur principal d'accroître sa capacité et de partager la responsabilité en cas de sinistre. L'ACA offre ce produit aux compagnies d'assurance qui couvrent les entreprises situées dans un de nos pays membres.



REGLES GENERALES

RESPONSABILITE SOCIALE

Notre philosophie commerciale: « tout ce que nous faisons doit générer une valeur ajoutée pour notre communauté. »

En tant que membre de la communauté internationale, nous évaluons l'impact sur l'environnement de chaque projet que nous assurons. Notre politique est de ne pas assurer les projets susceptibles de porter préjudice aux personnes et à l'environnement. Nous excluons de notre couverture tout projet qui recourt à l'emploi des enfants, ou tout projet de blanchiment d'argent ou de corruption.

Pour avoir une copie de notre police qui énumère les exclusions, n'hésitez pas à nous contacter. Pour plus d'informations sur notre politique environnementale, veuillez visiter notre site internet.

LES CONDITIONS

NOUS OFFRONS :

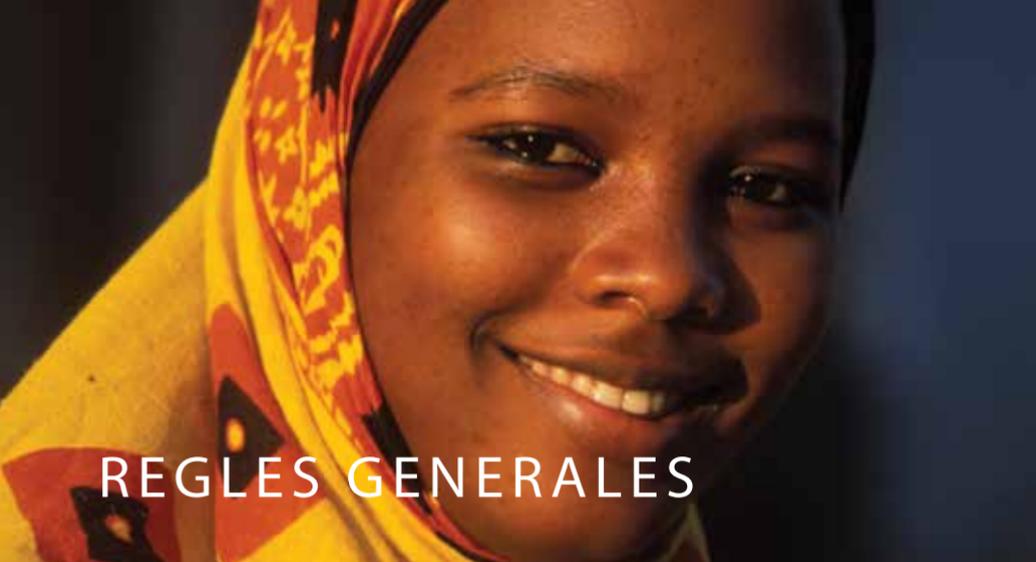
- ✿ Des polices pour des périodes allant jusqu'à 10 ans (y compris les périodes de pré-expédition de maximum 12 mois). Une couverture sur 15 ans est possible pour les financements de projets et les projets liés à l'énergie.
- ✿ Couverture de transactions de toute taille
- ✿ Tarif selon le risque

Montant maximum des projets (tenant compte de la réassurance disponible), basé sur la notation du risque :

- ✿ engagements souverains jusqu'à 182 millions de dollars US
- ✿ paraétatique jusqu'à 164 millions de dollars US
- ✿ Assurance du risque politique: 146 millions d'USD
- ✿ Assurance-crédit: 110 millions d'USD

INDEMNITES

	RISQUE POLITIQUE	RISQUE COMMERCIAL
Privé	Jusqu'à 100 %	Jusqu'à 90 %
Public	Jusqu'à 100 %	Jusqu'à 95 %
Souverain	Jusqu'à 100 % <small>(y compris le défaut de paiement)</small>	



REGLES GENERALES

ELIGIBILITE

ASSURANCE OU REASSURANCE DU RISQUE POLITIQUE

L'investissement/le projet doit être réalisé dans un pays membre (visitez notre site internet pour une liste actualisée de nos pays membres).

ASSURANCES-CREDITS COUVRANT LES TRANSACTIONS COMMERCIALES :

- ✿ Commerce international: le fournisseur ou l'acheteur doit être établi dans un pays africain membre de l'ACA. Si l'exportateur n'est pas dans un pays membre, les réglementations relatives au commerce extérieur du pays concerné doivent permettre à l'ACA de proposer sa couverture.
- ✿ Crédit domestique : le vendeur et l'acheteur doivent être établis dans le même pays membre.

ASSURANCES-CREDITS COUVRANT LES TRANSACTIONS FINANCIERES:

- ✿ L'emprunteur ou le projet doit être situé dans un pays membre dans le cas du crédit export.
- ✿ Soit le bailleur soit l'emprunteur ou soit le projet doit être situé dans un pays membre.

SOUSCRIPTION

D'abord remplir le formulaire de demande de cotation, disponible sur le site Internet de l'ACA. Dès réception du formulaire rempli, nous vous transmettrons dans les 48 heures une cotation indicative non contraignante avec le taux de la prime et les conditions requises pour l'émission de la police.

Si vous acceptez les conditions de notre cotation, vous nous ferez parvenir un formulaire de demande de souscription d'assurance dûment rempli ainsi que les documents requis dans la cotation indicative, y compris, le cas échéant, une note d'information portant sur l'impact du projet sur l'environnement.

Dès réception de tous ces documents, nous analyserons votre dossier et émettrons la police dans les plus brefs délais. Pour plus de détails, nous vous prions de visiter notre site internet.

CONTACTS

Siège social d'ACA

Bureau: Kenya Re Towers, 5th Fl, Off Ragati Road, Upperhill,
Adresse du courrier: P.O. Box 10620, G.P.O. 00100, Nairobi, Kenya
Tél: +254 20 272 6999 / 271 9727
Mob: +254 722 205 006/7
Télécopie: +254 20 271 9701
E-mail: info@ati-aca.org

Le bureau de représentation

ATI Tanzanie

Bureau: Private Sector House, 1st Floor, 1288, Mwaya Road, Msasani Peninsula,
Adresse du courrier: P.O. Box 11313, Dar es Salaam, Tanzanie
Tél: +255 22 260 1913 / 1938
Mob: +255 782 390 531
Télécopie: +255 22 260 2368
E-mail: tanzania@ati-aca.org

ATI Ouganda

Bureau: Workers House, 9th Floor, Southern Wing, Plot 1 Pilkington Road
Kampala, Ouganda
Mob: +256 776 996 999/ +254 719 014 287
E-mail: uganda@ati-aca.org

ATI Zambie et Malawi

Bureau: Kwacha House Annex, Cairo Road
Adresse du courrier: P.O. Box 31303
Lusaka, Zambie
Tél: +260 211 227 745
Mob: +260 978 778 545
Télécopie: + 260 211 227 746
E-mail: zambia@ati-aca.org

www.ati-aca.org